



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### établissements

Question écrite n° 105543

#### Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le rapport 2010 de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement. Parmi les différentes propositions du rapport, il lui demande de lui indiquer la suite qu'il entend réserver à celle visant à redéfinir des objectifs réalistes en matière d'accessibilité des établissements d'enseignement supérieur qui respectent les délais fixés par la loi de 2005 elle-même et s'inscrivent dans le droit commun de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP).

#### Texte de la réponse

La mise en accessibilité des locaux universitaires concerne 18 millions de m<sup>2</sup> bâtis plus 60 millions de m<sup>2</sup> non bâties des campus : 91 Meuros ont été engagés directement par le ministère entre 2007 à 2011, pour le diagnostic des établissements et des travaux de mise en accessibilité. Par ailleurs, toutes les constructions neuves et les réhabilitations lourdes engagées dans le CPER. 2007-2013 contribuent à la mise en accessibilité du parc immobilier universitaire, ces projets devant respecter la dernière réglementation en vigueur sur l'accessibilité aux personnes handicapées. Au total plus de 10 % des crédits mis en place au titre des CPER. 2007-2013, soit un minimum de 121 Meuros y ont été consacrés. Le MESR a donc consacré près de 210 Meuros à la mise en accessibilité des bâtiments depuis 2007. Et l'effort continue. L'opération campus (5 Mdseuros) permettra aux 12 campus lauréats et aux 9 campus prometteurs et innovants de se rendre conformes aux normes d'accessibilité dans le cadre de la réalisation des projets labellisés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105543

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 avril 2011, page 3831

**Réponse publiée le :** 28 juin 2011, page 6901